

27.575
L



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.: LIMITEE

E/ECA/DISD/CODI.3/41
9 mai 2003

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième réunion du Comité de l'information
pour le développement (CODI-III)

10-17 mai 2003
Addis-Abeba (Ethiopie)

Genre et gouvernance des processus de TIC

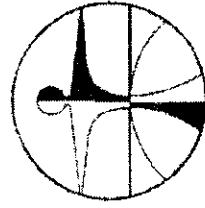
par

Marie Hélène Mottin-Sylla

Participer à la société de l'information

Genre et gouvernance des processus de TIC

Propositions du Réseau Genre et TIC
(ENDA-OSIRIS-ART)



Marie Hélène Mottin-Sylla
ENDA, Dakar (Sénégal), synfev@enda.sn

L'information au service de la gouvernance
Comité de l'Information pour le Développement (CODI III)
UNECA, 10 – 17 mai 2003

Vision : L'Afrique veut et doit participer à la société mondiale...

- Une société plus juste et plus équitable, plurielle et inclusive
- Les TIC enjeu stratégique en termes de capacité d'expression et de coopération

- *... les femmes et la société civile aussi*
- Être à la table des négociations, agir en concertation avec l'ensemble des acteurs

Handicaps

(Re: Atelier Dimensions de genre

dans les politiques de TIC)

- Des décideurs ouverts au dialogue, mais non informés
- Des politiques axées sur le client-consommateur plutôt que sur les exclu(e)s de la consommation
- Des consommatrices débutantes, non informées
- Pas d'actrices
- Pas de processus pérenne de concertation

"L'Afrique ne doit plus gaspiller la moitié de ses ressources humaines"

- Les stéréotypes fixant l'inégalité de genre débouchent sur la pauvreté (des femmes)
 - Education : disparités des chances (petite enfance ; 1/3 des inscrits en supérieur ; >20% en sciences & techniques, un minimum d'enseignantes femmes en mathématiques et physique)
 - Pas d'indicateurs d'évaluation sur la place des femmes dans le secteur des TIC

Nouvelles donnees, nouveaux outils

- "Le NEPAD doit construire sur une vision prospective de la place des femmes"
- Le Code des Télécommunications doit être un outil de promotion de l'égalité de genre, tout comme les autres textes fondateurs (CEDAW, BFPA, Constitution)
- Faire l'analyse de genre des principes politiques de la législation des télécommunications :
 - transparence, concurrence, contribution au service universel, égalité de traitement des usagers & protection des consommateurs, conditions d'utilisation des réseaux, respect des engagements internationaux, respect de l'environnement, obligation d'interconnexion

Le rôle de la société civile

est de faire pression sur les acteurs pour assurer :

- l'accès pour tous, dans tous les domaines, et notamment en termes de coûts,
- le droit à communiquer,
- la sécurisation de l'information,
- la gestion de l'espace,
- la lutte contre l'exclusion et pour la démocratisation.

Objectif : Promouvoir l'égalité de genre dans la société de l'information

- Promouvoir les capacités et l'expertise en genre et TIC des organisations de femmes et de la société civile, et faciliter leur action concertée
- Assurer un plaidoyer pour la prise en compte des relations de genre et des préoccupations de la société civile dans la formulation et mise en œuvre des politiques de TIC.
- Participer à la consultation et au conseil des organes de régulation, d'information, de communication

Priorités

- *Information et sensibilisation du grand public*
- *Recherche : statistiques et indicateurs désagrégés par sexe*
- *Promotion de la masse critique des femmes actrices dans le secteur des TIC*
- *Plaidoyer pour la prise en compte du genre dans les politiques de TIC*
- *Participation à la consultation et la prise de décision dans les politiques de TIC*
- *Promotion de mécanismes pour l'égalité de genre dans le secteur des TIC*

Actions

- Préciser et diffuser le plaidoyer
- Mesurer la fracture numérique de genre
- Identifier des enjeux stratégiques (logiciels libres)
- Informer (former) les médias
- Renforcer les capacités des femmes à l'action politique
- Instaurer des mécanismes de promotion des femmes à tous les niveaux du secteur des TIC (utilisation, décision, action)